

Point 6.5 de l'ordre du jour : Projet de plan stratégique du PROE 2027-2036**Objectif :**

1. Fournir une mise à jour sur le processus de planification stratégique du PROE et présenter l'avant-projet du Plan stratégique 2027-2036, pour examen par les membres.
2. Envisager les prochaines étapes de la finalisation du Plan stratégique 2027-2036.

Contexte :

3. Le plan stratégique 2027-2036 du PROE est préparé en interne sous la direction de l'équipe de direction du PROE ; avec l'aide et la coordination du Département de la planification stratégique, des partenariats et de la mobilisation des ressources (SPPRD) ; en consultation avec les membres, les partenaires et le personnel du PROE ; avec un examen et des orientations stratégiques par le groupe de travail des membres du PROE, et une supervision de la part de la troïka du PROE.¹
4. Le Plan stratégique 2027-2036 sera un document stratégique de haut niveau étayé par des stratégies et des cadres associés (tels que le Cadre des îles du Pacifique pour la conservation de la nature, la Stratégie pour un Pacifique plus propre, la Stratégie météorologique des îles du Pacifique, avec un alignement plus étroit sur la Stratégie 2050 pour le Continent Bleu du Pacifique et les accords environnementaux multilatéraux mondiaux.
5. Un processus de planification stratégique en deux phases est en cours, qui a été approuvé lors de la quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE :
 - a. PHASE 1 : bilan et analyse du plan stratégique 2024 à 2025; et
 - b. PHASE 2 : Formulation du plan stratégique 2026 à 2027.
6. La phase 1 du processus de planification stratégique s'est concentrée sur les aspects suivants :
 - a. **Analyse documentaire**, y compris les bilans indépendants à mi-parcours des plans institutionnels et stratégiques antérieurs ; un examen général des réalisations dans le cadre du Plan stratégique 2017-2026 ; des stratégies et des cadres ² nationaux, régionaux et mondiaux, y compris la stratégie 2050 et les plans stratégiques d'autres agences du CROP ; ainsi que des articles scientifiques et géopolitiques.
 - b. **Vision et analyse prospective** — activités prospectives et d'anticipation menées avec le personnel et les représentants des membres.
 - c. **Consultation des membres et des partenaires** — dans le cadre de la 32e réunion du PROE et du 2e dialogue des partenaires du PROE, de la Table ronde sur le changement climatique

¹Les membres ont approuvé l'engagement de la Troïka à fournir des orientations et un soutien au Plan stratégique lors de la quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE, en septembre 2024. Une mise à jour de la planification stratégique a été présentée à la Troïka le 6 mai 2026. La Troïka a accepté l'engagement du groupe de travail des membres qui a supervisé la révision des rémunérations du PROE, en tant que mécanisme supplémentaire destiné à fournir des informations de planification stratégique. La participation au groupe de travail a été étendue à tous les membres.

² L'examen général des réalisations a été inclus dans la circulaire 26/29 envoyée aux Membres le 10 avril 2026. Cet examen reposait sur le processus PIP, les rapports annuels du PROE à ce jour, les articles de presse, les résultats des réunions et des tables rondes, et sur les comptes rendus du PROE tout au long du processus 2050. Une évaluation des lacunes en matière de mise en œuvre constatées à l'issue du plan stratégique actuel éclairera les approches de mise en œuvre du prochain plan stratégique.

dans le Pacifique, du deuxième dialogue sur les pertes et dommages, du dialogue sur les pertes et dommages causés par les jeunes, de la réunion du Conseil météorologique du Pacifique PMC-7, de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature, de la 4e Table ronde « Clean Pacific », du salon CIRCLE EXPO 2025, de l'atelier sous-régional du Pacifique sur le lien entre climat et nature 2025, de la réunion de clôture du projet ACP MEA, des réunions liées aux COP, et de la préparation conjointe des cadres de partenariat stratégiques avec les pays et territoires (CTSPF).³

7. À ce jour, les activités de la Phase 2 ont inclus :

- a. Des **ateliers de planification stratégique du PROE** — avec un taux de participation du personnel de plus de 80 %, visant à recueillir des informations sur la vision, la mission, les valeurs, les objectifs et les énoncés de résultats du Plan stratégique.
 - b. Un **engagement accru avec les membres et les partenaires** — par le biais de l'atelier du FEM de février 2026, du dialogue avec les partenaires des Fidji, de la Troïka, de la réunion trilatérale annuelle avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et du groupe de travail des membres.
8. La Troïka a accepté la formation du groupe de travail des membres afin de renforcer les contributions des membres à la préparation du plan stratégique. Les membres ont été invités à participer au groupe de travail par le biais de la circulaire 26/42, envoyée le 15 mai 2026. Les membres actuels du groupe de travail sont composés de représentants de l'Australie, des Îles Cook, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande et des Samoa, et il reste ouvert à d'autres nominations.
9. La première réunion du groupe de travail des membres s'est tenue le 11 juin 2026 et comprenait un examen des principaux éléments de l'avant-projet de plan stratégique 2027-2036, ainsi qu'une discussion visant à orienter une approche renforcée en matière de suivi, d'évaluation, de reporting et d'apprentissage (MERL).

Avant-projet de plan stratégique 2027-2036 :

10. L'avant-projet de Plan stratégique 2027-2036 est joint pour examen par les membres (WP.6.5/Ann.1). Les points forts de l'avant-projet sont les suivants :
- a. **Vision, mission, valeurs** — la vision du PROE reste la même, le mandat du PROE est inclus dans la mission visant à le maintenir au cœur de notre travail, une cinquième valeur ajoutée, le « respect ». Le Plan stratégique vise à faciliter les approches programmatiques et la prestation technique intégrée pour faire face efficacement à la triple crise planétaire.
 - b. Les **quatre priorités stratégiques du PROE** : (1) la science du climat et la résilience face au changement climatique ; (2) la conservation de la biodiversité ; (3) la gestion des déchets et le contrôle de la pollution ; et (4) la gouvernance environnementale, avec des projets d'objectifs et de résultats pour chacun de ces domaines prioritaires.
 - c. **Prestation de services visant à générer un impact pour les membres, grâce à des résultats à atteindre** dans les domaines suivants : ressources humaines et culture d'entreprise ; gouvernance ; transformation numérique ; connaissances et communication ; financement durable ; partenariats.

³ Des CTSPF ont été finalisés et signés avec les Samoa américaines, Nauru, les Palaos et Vanuatu, et ont été élaborés en partenariat avec les États fédérés de Micronésie, la Polynésie française, Nioué, les Îles Marshall et Tuvalu.

- d. **Le rôle de chef de file régional et les atouts uniques du PROE**, notamment en tant que responsable régional mandaté pour l'environnement et le changement climatique ;son rôle de chef de file face à la triple crise planétaire dans le cadre de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement ; Secrétariat des Conventions de Nouméa et de Waigani ainsi que du Conseil météorologique du Pacifique ; partenaire du CROP et facilitateur de la mise en œuvre de la Stratégie 2050 ; détenteur d'un pouvoir de mobilisation régionale par le biais des tables rondes du PROE et de la coordination de la COP « One CROP, entité accréditée auprès du FVC et de l'AF ; et chef de file technique soutenant l'ensemble du cycle de vie des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), de la négociation à la mise en œuvre.
- e. **Thèmes transversaux** : suivi, évaluation, reporting et apprentissage (MERL) pour communiquer les résultats et les impacts, et soutenir l'amélioration continue ; approches GESI, fondées sur le handicap et les droits humains, mises en œuvre de manière significative dans les activités du PROE.

Prochaines étapes

- 11. La formulation du plan stratégique 2027-2036 continuera de progresser grâce aux conseils de l'équipe de direction et du groupe de travail des membres, sous la supervision de la Troïka.
- 12. Élaboration d'un plan de mise en œuvre comprenant un cadre MERL, une estimation des coûts pour la mise en œuvre du plan stratégique et une évaluation des capacités organisationnelles.
- 13. Une version finale du Plan stratégique 2027-2036 sera présentée à l'occasion de la 33e Conférence du PROE en 2027, pour examen.

Recommandation :

- 14. Les participants à la réunion sont invités à :
 - 1) **Examiner** l'avant-projet du Plan stratégique 2027-2036 ; et
 - 2) **Approuver** les prochaines étapes pour la finalisation du plan stratégique 2027-2036 du PROE.
-